

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]***LE BILINGUISME**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Le bilinguisme est un élément essentiel de notre cohésion nationale; c'est ce qui nous rend uniques, c'est ce qui nous unit. C'est un principe que nous devrions, à mon avis, défendre à tout prix.

Le premier ministre sait, comme nous tous, que certains ont récemment pris le parti de contester ce principe. Je me demande si le premier ministre accepterait de se joindre à moi pour proposer une résolution unanime de la Chambre qui appuierait le principe du bilinguisme et de la dualité linguistique au Canada. Le premier ministre acceptera-t-il ma suggestion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon très honorable collègue: le concept du bilinguisme est une caractéristique de notre nation. C'est un concept que nous devons renforcer à chaque occasion qui nous est offerte. Voilà pourquoi notre gouvernement est fier d'avoir apporté les premières modifications à la Loi sur les langues officielles après 19 ans d'application. Ces modifications visaient à renforcer le bilinguisme et les droits des minorités partout au pays et ont reçu, si je ne m'abuse, l'appui de tous les partis politiques représentés à la Chambre.

Comme le sait mon très honorable collègue, le concept de la dualité linguistique fait partie intégrante de l'Accord du lac Meech. Si cet Accord a reçu l'appui des chefs des trois partis, c'est parce qu'il renforce, lui aussi, les concepts de la dualité linguistique et du bilinguisme au Canada.

Je ne sais pas à quoi au juste mon collègue fait allusion, mais s'il propose qu'une résolution appuyant le bilinguisme et réaffirmant notre appui à l'Accord du lac Meech soit débattue et mise aux voix à la Chambre, je serais très heureux d'accepter sa suggestion.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'esprit du bilinguisme s'estompe—je dis cela parce que le premier ministre n'a pas répondu directement à ma question—parce que personne au palier fédéral ne donne le ton. Non seulement

le gouvernement fédéral ne préconise-t-il pas concrètement la ratification de l'Accord du lac Meech, mais il refuse de s'opposer à l'intolérance linguistique, que ce soit dans des régions anglophones ou francophones du Canada, surtout dans le cas de la loi québécoise sur l'affichage.

Vu les circonstances, je me demande si le premier ministre nous dirait quelles mesures concrètes il entend prendre à titre de premier ministre du Canada pour s'opposer aux résolutions inacceptables de certaines municipalités ontariennes, résolutions que d'autres conseils municipaux de la province et d'ailleurs pourraient décider de proposer à leur tour.

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis étonné que mon collègue soulève cette question et laisse entendre que le manque d'initiative du gouvernement fédéral en est la cause.

Sauf erreur, quand l'Assemblée nationale a présenté et adopté le projet de loi 101, le premier ministre fédéral alors en fonction a déclaré qu'il n'approuvait pas cette démarche mais qu'il n'allait pas la désavouer parce qu'il s'agissait d'un problème que l'opinion publique et les tribunaux régleraient. Je n'ai pas été mêlé à cette affaire, pas plus que mon collègue, d'ailleurs. Je ne comprends pas pourquoi il dit que le gouvernement fédéral n'a pas su donner l'exemple.

Mon gouvernement est intervenu en Saskatchewan, en Alberta et au Québec, car nous croyons que toute initiative qui n'encourage pas l'égalité des droits linguistiques et ne protège pas les droits des minorités au Canada est contraire aux principes fondamentaux du pays. C'est pourquoi nous avons combattu si farouchement pour que la province de Québec, tenue à l'écart des arrangements constitutionnels de 1981-1982, revienne au sein de la famille de façon que tous les Canadiens puissent résoudre ces questions dans le cadre de la Constitution.

En Saskatchewan, en Alberta ou au Québec, j'ai toujours transmis ce message. J'ai lutté des confins du Manitoba jusqu'à Rosemère afin de protéger les droits des minorités, les anglophones au Québec et les francophones ailleurs au Canada, et de construire un Canada uni basé sur la tolérance et l'égalité des chances d'avenir. Par des moyens comme le projet de loi C-72, j'ai cherché à protéger davantage les minorités linguistiques et à faire en sorte que le gouvernement fédéral joue un rôle plus direct afin de promouvoir ces valeurs partout au Canada.